

DECISION N°2026/149

Le Maire de Portes lès Valence,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 dont notamment l'article R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant pouvoir à Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le devis auprès de la société CHASTAN BOIS ENERGIE pour l'approvisionnement de bois déchiqueté pour la chaufferie de Joliot Curie sur la commune de Portes-lès-Valence.

DECIDE :

De signer avec la société CHASTAN BOIS ENERGIE, 1815 route de Nyons 26220 MONTJOUX un contrat d'approvisionnement de bois déchiqueté pour la chaufferie de Joliot Curie.

Le prix du combustible est fixé à 43€ HT/MWH pour la saison de septembre 2026 à avril 2027

Madame le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à Portes-lès-Valence, le 15/09/2026

Madame le Maire

Geneviève Girard

